il serait même beau d'y périr en initiant son pays à la liberté.

» Eh bien, si le peuple se trompe, s'il se laisse aveugler par un éblouissement de sa propre gloire; s'il se retire de sa propre souveraineté après le premier pas', comme effrayé de la grandeur de l'édifice que nous lui avons ouvert dans sa République et des difficultés de ses institutions; s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'empire; s'il dit : Rammenez-moi aux carrières de l'ancienne monarchie; s'il nous désavoue et se désavoue lui-même, eh bien, tant pis pour le peuple! ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage. (Mouvement prolongé.)

» Je répète, nous périrons peut-être à l'œuvre par sa faute, nous; mais la perte de la République ne nous sera pas imputée. Oui, quelque chose qui arrive, il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République, la République telle que nous l'avons proclamée, conçue, ébauchée en quatre mois, la République d'enthousiasme, de modération, de fraternité, de paix, de protection à la société, à la propriété, à la religion, à la famille, la République de Washington! Ce sera un rêve si vous voulez! mais elle aura été un beau rêve pour la France et le genre humain! Mais ce rêve, ne l'oublions pas, il a été l'acte du peuple de février pendant ces premiers mois! Nous le retrouverons!

» Mais enfin, si ce peuple s'abandonnait lui-même, s'il venait à se jouer avec le fruit de son propre sang, répandu si généreusement pour la République en février, en juin; s'il disait ce mot fatal, s'il voulait désérter la cause sainte de la liberté et des progrès de l'esprit humain pour courir après je ne sais quel méteore qui brûlerait ses mains.... (Sensation.) Qu'il le dise! (Mouvement.) Mais nous, citoyens, ne le disons pas du moins d'avance pour lui! (Nouveau mouvement.)

» Si ce malheur arrivait, nous nous en contraindre le mot des valincus de Pharsale : *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.*

» Et que cette protestation contre l'erreur ou la faiblesse de ce peuple soit son accusation devant lui-même! Et qu'elle soit notre absolution à nous devant la postérité! (Longs applaudissements.)

Dans la séance du 7, l'élection du président par la Chambre a été repoussée à une majorité de 600 voix contre 211. Il ne faudrait pas cependant s'empresser de conclure que le système de la nomination du président par le suffrage universel et direct n'a pas d'épreuves à subir et passera tout seul. Il y a encore la question de savoir si le président sera nommé par l'élection simple du peuple en masse ou par l'élection à deux degrés.

On lit dans le *Moniteur* français du 6, la Note suivante :

» Plusieurs journaux affectent souvent une connaissance singulière de ce qui se passe au sein du conseil des ministres. Presque toujours leurs assertions ne sont que des erreurs.

» Le journal la *Patrie* annonce ce soir que le conseil de ministres aurait décidé que le gouvernement appuierait à la Chambre l'amendement qui propose de renvoyer après le vote des lois organiques la nomination du président.

» Le gouvernement est au contraire convaincu que la prolongation du provisoire est mortelle aux affaires du pays. Le pays veut un gouvernement constitué; il le veut dès à présent, et aussitôt que l'Assemblée nationale aura proclamé le principe de l'élection du président de la République, le gouvernement lui demandera de fixer la date prochaine de cette élection.

» Dans la conviction qui anime les membres du gouvernement, ce serait faire acte de mauvais citoyens que de vouloir se conserver le pouvoir un seul jour au delà de ce qu'exige la plus stricte nécessité. »

PRUSSE.

Dans la séance du 4 octobre, l'assemblée constituante a déclaré qu'elle était convaincue que le gouvernement du roi, en égard à la loi du 28 juin 1848 concernant l'établissement du pouvoir central allemand, secondera énergiquement ce pouvoir comme il le doit, pour ce qui est de l'exécution de toutes les résolutions que le pouvoir central provisoire et l'Assemblée nationale prendront dans les nouvelles complications que la question danoise menace de faire surgir.

Par suite du rétablissement de la tranquillité, la levée de l'état de siège de la ville de Cologne a eu lieu le 4 octobre.

AFFAIRES CROATO-HONGROISES.

La correspondance du ban Jellachich a été interceptée par les troupes hongroises; nous reproduisons ici les deux lettres les plus remarquables de cette correspondance, qui a été soumise à la diète hongroise; elles sont adressées, la première, au ministre de la guerre Latour, la seconde au baron Kulmer.

I. — *Au ministre de la guerre, général-feldmarechal Comte Baillet de Latour.*

» Quartier-général de Killity, sur les bords du lac de Platten, le 23 septembre 1848.

» Bien que je reconnaisse avec gratitude les soins de V. Exc. pour l'envoi des sommes que vous m'avez fait parvenir récemment, je dois cependant vous renouveler la prière de m'adresser le plus promptement possible les fonds nécessaires pour poursuivre mes opérations. Je me trouve maintenant avec mes troupes sur le territoire hongrois pour défendre la cause de l'Autriche; je ne puis, sans que le cœur me saigne, imposer à ce peuple, en partie innocent, des charges plus grandes encore que celles qu'entraîne d'ailleurs le passage d'une armée aussi considérable; je ne puis, avant d'avoir reçu l'argent nécessaire, faire un pas de plus, attendu que je dois entretenir en partie les bonnes dispositions du peuple des campagnes et des soldats, ce qui n'est pas possible si nous ne payons pas exactement les réquisitions en vivres.

» D'après un calcul approximatif, les sommes nécessaires pour le simple entretien des troupes pendant le mois d'octobre s'élèvent au moins à 200,000 fl. et pour les objets en nature à 400,000 fl., ce qui fait en tout 600,000. Je prends la liberté de prier V. Exc. de mettre cette somme à ma disposition pour le 1er octobre au plus tard, attendu que dans les opérations que j'ai commencées pour la bonne cause de l'Autriche, j'ai le droit de compter sur tout l'appui du ministère, et que V. Exc. peut d'autant moins m'abandonner, que ce délaissement, à présent que je me trouve en Hongrie, entraînerait les plus affreuses conséquences pour ce pays, pour l'armée et pour toute la monarchie autrichienne. Dès que toutes les troupes qui doivent opérer leur jonction avec mon armée seront réunies, je vous ferai connaître exactement la somme dont j'aurai besoin.

» JELLACHICH. »

II. Copie. — *A M. Kolleth, commandant de la place de Vienne, le 23 septembre 1848, avec prière de remettre le plus tôt possible l'incluse à M. Kulmer.*

» A M. le baron de Kulmer.

» Quartier-général de Killety, le 23 septembre 1848.

» Cher ami!

» Tu sais fort bien quelle peine j'ai eue à improviser une armée; c'est l'injustice des Magyares, le désir de maintenir la monarchie, qui a conduit les troupes des Confins militaires devant les portes de Stuhlweissenburg. Les Magyares fanatisent tout le monde et ont malheureusement fanatisé les troupes hongroises au point que l'espoir *de ne pas* voir combattre contre nous des troupes de ligne hongroises ne s'est pas réalisé. Je ne puis nier que je ne frémisse à l'idée de diriger mes canons contre des hussards. Ce serait peut-être provoquer pour toujours une scission pour l'armée.

» Si donc on a l'intention de publier un manifeste, qu'on le fasse; mais qu'on attende qu'il ne soit trop tard. A mon avis, il ne faut qu'une ferme résolution à Vienne pour faire triompher la bonne cause.

» Cher ami! *on n'a fait espérer que dès que mes troupes entreraient en Hongrie, le trésor surviendrait régulièrement à leur entretien*, on m'a promis de m'envoyer régulièrement, pendant trois ou quatre jours, des équipages de pont, de l'artillerie à cheval : maintenant il est déjà trop tard. On ne peut se procurer du pain dans le pays qu'avec les plus grandes difficultés, et il n'est pas aisé de maintenir la discipline, si le soldat n'a pas de quoi vivre. Tu ne saurais t'imaginer par quelles épreuves il me faut passer, mais je m'y soumets avec plaisir, convaincu que je n'agis que pour la bonne cause. Avant-hier, l'archiduc Etienne, accompagné de Bothy, Szaary, etc., est arrivé à Szences à bord du steamer *Kafalodó*, portant un pavillon vert, rouge et blanc; je voulus me rendre auprès de lui, mais on ne le permit pas. L'archiduc engagea sa parole, mais mes gens me donnèrent à entendre que la machine du steamer était encore plus forte que la parole d'honneur, et qu'on pourrait m'emmener en dépit des protestations du prince. Je ne me conférerai pas n'est pas lieu. Elle s'aurait ou d'ailleurs aucun résultat, car, quand même le palatin m'eût fait les plus belles promesses, elles n'auraient eu aucune garantie constitutionnelle, la diète ou le ministère aurait pu facilement les désavouer, et, à tout prendre, pourquoi conférer en personne? Ce n'est pas dans mon caractère; dans trois ou quatre jours, l'affaire sera décidée! *Va bonissimo!* Il se concentre des masses considérables entre Pesth et Stuhlweissenburg. Je le répète, ce qui me répugne, c'est de faire tirer contre les troupes impériales, les régiments hongrois entrent dans la pays, les régiments allemands en sortent, et ceux qui y restent ne savent ce qu'ils doivent faire, ils se trouvent dans une fâcheuse position. *Qu'on les en tire et tout est gagné.* Ainsi, cher ami, de l'argent et, qui plus est, une déclaration décisive.

» Adieu. Ton fidèle ami, » JELLACHICH. »

Indépendamment de ces deux lettres, la correspondance interceptée de Jellachich renferme une lettre adressée au commandant supérieur des troupes de l'Autriche intérieure, et dans laquelle il remercie de lui avoir fourni 4,000 manteaux; puis deux lettres du ban au régiment du chevau-légers Kress pour l'inviter à se joindre à lui, ajoutant qu'il a adressé la même invitation aux trois régimens de cuirassiers Hardegg, prince Jean de Saxe et Wallmoden; enfin une série de lettres de quelques officiers de l'armée de Jellachich, dans lesquelles ces derniers informent leurs parens et leurs amis de ce qui s'est passé depuis l'expédition du ban.

Il ressort clairement de toutes ces lettres que le différend croato-hongrois n'est qu'un prétexte pour amener une contre-révolution avec l'aide de l'armée. Le général-major Kempen, qui commande une division de 12,000 hommes dans l'armée de Jellachich, s'exprime dans une des lettres interceptées comme suit sur la tendance de l'expédition :

» Les cuirassiers du régiment Hardegg, une division de Wrbna et une autre des chevau-légers de Kress se sont joints à nous; ils ont imprimé loyalement à notre entreprise la couleur, qui ne permet plus d'être en doute sur les intentions du ban. Moi-même je n'ai pas hésité un instant à déférer à la sommation qui m'a été adressée, *d'autant plus que j'ai reçu du Prince-Primat l'ordre à cet effet. Ici aussi il s'agit de détruire un foyer du républicanisme, qui attise la flamme pour détruire la monarchie*; c'est pourquoi chacun, à mon avis, doit concourir à éteindre l'incendie. »

Voici comment le ban s'exprime sur la conférence qu'il devait avoir le 21 avec l'archiduc Etienne, d'après une des lettres particulières qui ne sont pas signées :

» Aujourd'hui je dois avoir une conférence avec le palatin de Hongrie. S'il ne me donne pas la garantie que le ministère hongrois est réuni au ministère autrichien, la conférence n'aura aucun résultat. Le but que je me propose c'est le rétablissement d'une Autriche unie et forte. *Mon but est de rassurer fermement l'empereur sur son trône.* Mon but c'est que nous vivions pacifiquement les uns à côtés des autres. Que l'Allemand soit Allemand, que le Hongrois reste Hongrois, que l'Esclavon reste Esclavon. Rien ne me détournera de la voie où je suis entré. Depuis ma nomination au poste de ban de la Croatie, j'ai reçu 21 lettres autographes de l'empereur, *auxquelles je n'ai pas malheureusement me conformer. Enfin, S. M. a approuvé ma conduite; cependant, quand même l'empereur m'enverrait vingt autres lettres autographes pour me détourner de mon but, je ne m'y conformerais pas. Il faut que l'agitée pour S. M., fût-ce même contre sa volonté.* Si mon plan ne réussit pas, si l'Autriche tombe en décadence, vous pouvez, messieurs, continuer de vivre si vous voulez; mais moi je ne le ferai pas. »

On lit dans l'*Osservatore Triestino* du 5 octobre :

» Le vapeur arrivé de la Dalmatie nous apporte les triste nouvelles suivantes : dans les journées des 28 et 29 septembre, une bataille sanglante a été livrée dans la province de Cattaro entre les insurgés de Zuppa unis à 1,500 Monténégrins et les troupes régulières autrichiennes. Celles-ci ont été obligées de se retirer à marches forcées, n'étant que 600 hommes seulement contre 3,000 révoltés. La population de toute la province se trouve dans une grande consternation; des familles entières ont abandonné leurs demeures pour se réfugier dans le château de Cattaro. Partout où les insurgés se sont montrés, ils ont porté la mort et l'épouvante, assassinant femmes, enfants, vieillards. »

FRANCFORT.

Toutes les fractions réunies de la gauche de l'Assemblée nationale de Francfort viennent d'adresser au peuple allemand, au sujet de l'armistice de Malmoë, une proclamation dans laquelle elles déclarent que l'Assemblée nationale ne représente plus l'opinion du peuple allemand.

ITALIE.

Voici les dernières nouvelles des prétentions de l'Autriche sur l'Italie :

Dans un manifeste du maréchal Radetzky, daté de Milan, le 27 septembre, se trouve la phrase suivante :

« Ce n'est pas en conquérants on comme des oppresseurs que nous avons tiré l'épée contre la Lombardie; nous l'avons fait dans le but de défendre nos justes droits; nous aurions pu, si nous avions voulu, dicter la paix à notre ennemi (Charles-Albert), dans sa capitale, mais nous nous sommes arrêtés sur la frontière de notre propre territoire. *Renoncer à notre influence sur ce pays, ce serait un acte de haute trahison, non seulement contre l'Autriche, mais même contre toute l'Allemagne.* »

L'Empereur vient d'adresser aux peuples du royaume Lombard-Vénitien, un manifeste par lequel il leur annonce son intention de leur donner une Constitution qui réponde, non seulement à leur nationalité, mais aussi à leur union avec l'empire d'Autriche. A cet effet, S. M., dès que la paix sera rétablie, convoquera des députés qui seront librement élus par toutes les provinces du royaume Lombardo-Vénitien.

Voici ce manifeste :

» Dans l'espoir de voir bientôt rétablie la paix dans toutes les provinces du royaume Lombard-Vénitien, et animé du désir de faire participer sa population de toute la liberté dont jouissent les autres provinces de l'empire autrichien, nous sentons le besoin de manifester nos intentions à cet égard.

» Nous avons déjà concédé à tous les habitans du royaume Lombard-Vénitien, sans aucune distinction, pleine amnistie pour la part qu'ils avaient prise aux événemens politiques de la présente année, et avons ordonné qu'ils ne seront sujets ni à des recherches ni à un châtiment quelconque, nous réservant seulement de prononcer sur ce qui a rapport aux confirmations dans les emplois publics.

» Notre volonté expresse est que les habitans du royaume Lombard-Vénitien aient à obtenir une constitution répondant à leur nationalité et à leurs besoins, non moins qu'à leur union avec l'empire autrichien.

» A tel effet, dès que la paix et la tranquillité seront suffisamment rétablies, nous convoquerons en un lieu à désigner ultérieurement, les représentans du peuple qui seront librement élus par toutes les provinces du royaume.

» Donné en notre résidence de Vienne, le 20 septembre 1848.

» FERDINAND. »

Les bruits que l'on fait courir relativement au lieu désigné pour les négociations qui doivent s'ouvrir sur les affaires d'Italie, lit-on dans plusieurs journaux, sont prématurés. Le siége de ces conférences n'est pas encore fixé, et, dans tous les cas, il est certain qu'elles ne se tiendront point à Inspruck.

On lit cependant dans d'autres feuilles que le cabinet de Paris et celui de Londres ont déjà reçu de Vienne l'invitation formelle de nommer des plénipotentiaires pour assister au congrès européen qui doit être tenu à Francfort pour régler les affaires de l'Italie. »

D'après les journaux de Turin du 27 septembre, il paraîtrait que d'assez graves désordres ont éclaté à Alexandrie et à Valenza, dans les rangs des troupes piémontaises.

Ces journaux ne s'expliquent pas, du reste, sur la nature de ces troubles contre lesquels le gouvernement aurait adopté des mesures.

On lit dans la *Gazette de Venise* (partie officielle) :

» Le gouvernement provisoire de Venise décrète : Dans le paiement des droits de port et des taxes sanitaires, le pavillon français est assimilé à ceux des nations le plus favorisées, qui sont traités comme le pavillon national.

Signé : MANIN, GRAZIANI, CAVEDALIS.

La *Gazette de Milan* du 29 septembre contient la rectification suivante :

« La *Gazette Piémontaise* a déclaré par erreur, et certainement sans bonne foi, que l'armistice était prorogé de huit jours en huit jours; nous lui donnons l'assurance, à notre tour, qu'à la requête du ministre français, à laquelle ont consenti S. M. Charles-Albert et S. Exc. le feld-maréchal Radetzky, l'armistice a été prolongé de trente jours, c'est-à-dire jusqu'au 20 octobre prochain. Ainsi nous tirons dès maintenant quelque chose de positif au sujet de l'armistice. »

L'amiral Baudin est arrivé le 6 octobre à Palerme, où il a eu une conférence avec le président du gouvernement sicilien. Le capitaine du vaisseau anglais le *Vanguard* y a pris part ainsi que les consuls d'Angleterre et de France et les ministres. Le lendemain, le parlement a été informé de ce qui avait été traité dans cette entrevue. On dit que l'intervention des deux puissances a été acceptée officiellement, et dans le cas où les conditions d'arrangement proposées ne conviendraient pas aux Siciliens, ceux-ci auraient quinze jours pour rejeter l'armistice.

SUISSE.

Les différends survenus entre l'Autriche et la Suisse paraissent devoir, avant peu, s'arranger d'une manière pacifique, à en juger d'après la note suivante adressée de Zurich, en date du 22 septembre, au directoire par M. le baron de Kaisersfeld. Elle est conçue en ces termes :

» Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. I. et R. près la confédération helvétique, vient de recevoir la note du directoire fédéral du 20 courant. La demande qui y est exprimée a déjà reçu son accomplissement, attendu que j'ai fait apposer le visa de l'ambassade aux premiers passeports tessinois qui m'ont été envoyés au nombre de vingt à trente. Mais lorsque des passeports m'ont été adressés par centaines, j'ai cherché, dans le but de régler d'une manière assurée la communication entre le Tessin et le royaume lombardo-vénitien, à me mettre en rapport avec le feld-maréchal comte de Radetzky, auquel j'ai expédié un courrier, afin qu'il obtînt le retour dans quelques jours. J'ai en même temps appelé l'attention du feld-maréchal sur les mesures à adopter, afin que d'autres cantons suisses qui sont en relations d'affaires avec la Lombardie, ne soient pas atteints par les mesures prises contre le Tessin.

» J'ai également mis sous les yeux du feld-maréchal de la proposition de la commission de la diète concernant le Tessin, proposition qui assure l'intervention immédiate et la surveillance de l'autorité fédérale suprême, dans laquelle le feld-maréchal, de même que le gouvernement impérial, placent leur entière confiance. Les mesures fédérales qui ont été adoptées ne peuvent manquer de tranquilliser complétement S. Exc. le feld-maréchal. Ce n'a été que malgré lui et pour remplir ses importans devoirs que S. Exc. a eu recours aux mesures adoptées par lui, et le feld-maréchal s'empressera sans aucun doute de les révoquer, dès qu'il reconnaîtra dans les dispositions de la haute idée fédérale une garantie pour l'exécution des décisions de cette dernière en faveur du maintien de la neutralité de la Suisse. »

La *Gazette de Bâle* du 30 septembre répond en ces termes aux reproches que font les journaux allemands à la Suisse de favoriser les mouvemens républicains :

» Les journaux allemands se permettent les attaques les plus violentes contre la Suisse à l'occasion du mouvement républicain de Struve. Nous les prions de traiter l'affaire avec plus de calme, et il comprendront que leurs imputations d'irruptions armées sont dénuées de fondement. Nous ne nions pas que des fautes aient été commises en Suisse; mais que l'on veuille bien ne pas oublier en Allemagne que depuis six mois rien n'a été fait dans le duché de Bâde pour assurer le maintien de l'ordre. L'envoyé allemand, M. Raveau, pourra rectifier bien des erreurs. Que si l'on menace la Suisse de certaines mesures, il faudrait en pas perdre de vue, en Allemagne, que de pareilles mesures pourraient être adressées aux deux parties. L'Allemagne est intéressée à prévenir le retour de pareils désordres, et la Suisse, après l'expérience qu'elle vient de faire, devra y prêter les mains; mais l'Allemagne n'a aucun intérêt à molester la Suisse et à la mécontenter. »

On écrit de Bâle, le 28 septembre, à la *Gazette des Postes de Francfort*:

» Le gouvernement de Bâle-campagne a pris les résolutions suivantes :

» Les chefs de l'insurrection bâdoise et ceux qui y ont pris part en se rendant de Bâle-campagne dans le grand-duché de Bâde, devront être envoyés dans l'espace de vingt-quatre heures dans l'intérieur de la Suisse ou de la France. Les réfugiés ordinaires seront désarmés et ne pourront séjourner qu'à trois lieues de la frontière. Les bandes qui viendront de l'intérieur de la Suisse seront renvoyées. Une compagnie de carabiniers a été mise de piquet.

» Dans la ville de Bâle, on a désarmé tous les réfugiés et on les a transportés hors du canton. Tous les Allemands qui ont pris part à l'insurrection badoise sont renvoyés immédiatement du canton.

» Ces mesures ont assuré la tranquillité dans notre canton. A Hemingen, par contre, il s'est rassemblé une bande de corps-francs qu'on évalue à quelques centaines d'individus, parmi lesquels se trouvent les sieurs Loenwenfels, Doll, Mongling, etc. Cette bande a, dit-on, passé le Rhin la nuit dernière et a attaqué Leopoldshoche; mais elle a été repoussée au delà du Rhin par les douaniers et par des paysans venus au secours de ces derniers.

» *Mardi.* — Nous apprenons en ce moment que l'invasion s'est répétée et que des corps-francs en sont venus aux mains avec des douaniers et des gardes civiques de Leopoldshoche. »

PORTUGAL.

Le *Times* du 6 octobre contient la correspondance suivante de Lisbonne du 30 septembre :

« L'insurrection carliste dans les provinces espagnoles, sur la frontière sud du Portugal, prend des développemens formidables; l'effet pourra s'en faire sentir en Portugal. Dans la matinée du 30, à L'bonne, le gouvernement a donné l'ordre d'arrêter plusieurs chefs supérieurs miguélistes et libéraux. On dit que les chefs septembristes ont fait des propositions à don Miguel, et que ces offres, avec des modifications, ont été acceptées, les conditions sont : la reconnaissance de la dette étrangère avec des arrangemens, c'est-à-dire avec une réduction de l'intérêt, certains revenus donnés en garantie pour les paiemens réguliers des dividendes, liberté de la presse, convocation régulière des Cortès, amnistie générale, extension du suffrage. C'est la saisie des correspondances à ce sujet qui motive les arrestations dont il est question. »

EXTERIEUR.

FRANCE. PARIS, 8 *octobre.* — La séance du 30 septembre de l'Assemblée nationale a été fort orageuse; les interpellations de M. Denjoy sur les banquets du Châlet et de Toulouse ont provoqué une horrible tempête.

— Dans la séance du 2 octobre, après les interpellations sur les affaires d'Italie, l'Assemblée a repris la discussion sur le projet du décret relatif à l'enseignement agricole, discussion deux ou trois fois commencée et interrompue dans les précédentes séances. Elle a clos la discussion générale.

— Dans la séance du 3, l'Assemblée a terminé la discussion de l'enseignement agricole. Elle a adopté le projet du gouvernement légèrement amendé par la commission, après avoir, chemin faisant, implitoyablement repoussé tous les amendemens qui ont essayé de se produire dans le débat.

— Dans la séance du 4, l'amendement suivant du 28e article du projet de constitution a été adopté :

» Toutes fonctions publiques rétribuées sont incompatibles avec le mandat de représentant du peuple. »

Par ce vote, l'assemblée a prononcé le principe d'incompatibilité. Après avoir consacré ce principe, il n'y avait qu'à ajouter, au manière d'article additionnel, ces mots : » Les exceptions seront déterminées par la loi organique. » C'est ce qu'a proposé M. Lispé; c'est aussi ce qui a été adopté à une très grande majorité.

— Le 1er octobre, le comité de la justice a entendu les développemens de la proposition relative à la naturalisation de la légion étrangère. L'auteur, M. Martin-Rey, a exquisé dans une notice, écoutée avec un vif intérêt, la glorieuse histoire de la légion, et a particulièrement insisté sur la condition déplorable des officiers admis à titre d'étrangers dans la légion.

Il a été décidé en comité que M. Martin-Rey déposerait de nouveau sur le bureau de l'Assemblée Nationale sa proposition amendée, et en demanderait lui-même le renvoi aux comités de la justice et de la guerre.

ANGLETERRE. LONDRES, 6 *octobre.* — La reine, le prince Albert, et les jeunes princes sont arrivés le 2 à Londres, de retour de leur séjour en Ecosse. Le yacht *Victoria and Albert* et la flotille qui l'avait escorté jusqu'à Gravesend, étaient de retour de vendredi par une violente tempête sur la côte d'Ecosse, la reine a donné ordre de gagner le port de Leith, et comme le temps continuait d'être mauvais, S. M. et LL. AA. RR. ont pris le chemin de fer à Edinbourg, dans la matinée de samedi.

Ce matin, S. M. et LL. AA. RR. ont quitté Londres par un convoi spécial du chemin de fer pour retourner à Osborne-House.

— Le même jour, à 11 heures et demie, S. M. la reine des Belges est arrivée à Douvres à bord du paquebot de la marine royale britannique, venant d'Ostende. S. M. est repartie immédiatement par le convoi spécial du chemin de fer du Sud-Ouest. Arrivée à la station de Bricklayers'arms, elle est montée dans une voiture de M. Van de Weyer, qui a conduit S. M. à Claremont.

— Hier les notables se sont réunis à l'Hôtel de Ville pour procéder à l'élection du lord-maire pour l'année prochaine. Sir James Duke, un des aldermenn, a obtenu la majorité des suffrages. Sir James Duke s'est exprimé ainsi :

» Je suis apprécier comme elle le mérite la faveur dont je suis l'objet. Je connais toute l'étendue de la responsabilité qui m'est imposée, et j'espère pouvoir, avec le concours des magistrats, mes collègues, et de mes concitoyens, remplir mes fonctions à la satisfaction générale. Je maintiendrai les droits et privilèges des citoyens, et à cet égard je ne puis mieux faire que de suivre l'exemple de mon prédécesseur.

Le lord-maire actuel a prononcé le discours suivant :

» Ce jour est le plus beau de ma vie. Je suis profondément reconnaissant de l'approbation spontanée de mes efforts par le vœu d'élection de nos concitoyens. En sortant dans l'exercice de mes fonctions, je craignais de me trouver placé dans une circonstance qui m'gerait des tentes plus grands que le mien; mais j'espère pouvoir, avec le concours des magistrats mes collègues, triomphes de toutes les difficultés, et je félicite les citoyens de Londres du maintien de la tranquillité publique. Je comptais sur l'appui de mes concitoyens, et je les félicite d'avoir rempli généralement leurs devoirs le 10 avril et ultérieurement; ils ont prouvé qu'ils voulaient maintenir les privilèges et les libertés de leurs concitoyens, sans permettre aucune atteinte aux institutions constitutionnelles fondées par nos ancêtres. Je n'ai que peu de temps encore à rester en fonctions, et j'espère que l'ordre ne sera pas troublé; mais s'il l'était, il serait bientôt rétabli, grâce au zèle et à l'humanité des efforts de mes concitoyens. »

S. S. félicite ensuite sir James Duke, et la séance est levée.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 30 septembre :

» Beaucoup de fermiers irlandais sont sur le point d'émigrer au Texas pour y fonder une colonie. Les terres sont fertiles, les fermiers se plaignent des négociens, des personnes appartenant à la gentry; les colons s'embarqueront dans les premiers jours du mois prochain à Liverpool pour la Nouvelle-Orléans. Ils doivent remonter un mois plus prochain. Ce n'est que du temps encore à rester en fonctions, et j'espère que l'ordre ne sera pas troublé; mais s'il l'était, il serait bientôt rétabli, grâce au zèle et à l'humanité des efforts de mes concitoyens. »

S. S. félicite ensuite sir James Duke, et la séance est levée.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* du 30 septembre :

» Beaucoup de fermiers irlandais sont sur le point d'émigrer au Texas pour y fonder une colonie. Les terres sont fertiles, les fermiers se plaignent des négociens, des personnes appartenant à la gentry; les colons s'embarqueront dans les premiers jours du mois prochain à Liverpool pour la Nouvelle-Orléans. Ils doivent remonter un mois plus prochain. Ce n'est que du temps encore à rester en fonctions, et j'espère que l'ordre ne sera pas troublé; mais s'il l'était, il serait bientôt rétabli, grâce au zèle et à l'humanité des efforts de mes concitoyens. »

— On écrit de Clonmel (Irlande), le 28 septembre au soir :

» Ce matin les débats du procès de haute trahison du M. Smith O'Brien et autres ont commencé. L'avocat de M. Smith O'Brien a élevé plusieurs difficultés de forme pour obtenir un ajournement. L'ont ne s'y est point arrêtée. Elle a ensuite levé l'audience. C'est demain que les débats s'ouvriront au fond. »

— La cour criminelle centrale a condamné à la déportation perpétuelle les accusés charles-Victor Wilson, Thomas Cuffey, William Cuffey, Thomas Fay, William Cuffey et Joseph Bichlie. Elle a ensuite condamné à deux ans de prison huit autres individus impliqués dans la même affaire, mais déclarés seulement coupables de félonie. Les autres accusés ont été mis en liberté sous caution.

— Trois cas de choléra viennent d'être officiellement constatés en Angleterre, dans le port de Hull. Un gouvernement a envoyé le docteur Satherland, du bureau général de santé, qui a reconnu tous les symptômes de l'épidémie asiatique; elle paraît avoir été importée par le navire prussien la *Pallas*, venant de Hambourg, et à bord duquel les trois cas se sont déclarés. Des ordres ont été donnés pour que toute communication entre l'équipage de la terre soit interdite jusqu'au sixième jour après le dernier décès. Un des malades est déjà en voie de guérison.

AUTRICHE. VIENNE, 1er *octobre.* — M. le comte Batthyani, qui a résigné son portefeuille entre les mains de la diète hongroise, est arrivé hier au soir